

République de Côte d'Ivoire

Union – Discipline – travail

Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine
et du Développement Durable

Office Ivoirien des Parcs et Réserves



ETAT DE CONSERVATION DE LA RESERVE
NATURELLE INTEGRALE DU MONT NIMBA
CÔTE D'IVOIRE

Janvier 2014

Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba (Côte d'Ivoire/Guinée) (N 155 bis)

1. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

a) Mesures correctives prises par l'Etat partie en réponse à la décision du comité du patrimoine mondial

- i) *Finaliser le géo-référencement des limites du bien, corriger et matérialiser ces limites sur le terrain et soumettre une carte précise au Comité du Patrimoine mondial, à sa prochaine session*

Les travaux de rafraîchissement des limites de la Réserve du Mont Nimba, au niveau de la localité Gbapleu, entrepris durant le mois de **mai 2013** se sont achevés au cours du mois **juillet 2013**. Toutes les limites portant des litiges ont été ouvertes manuellement avec la participation des populations riveraines et marquées à la peinture à huile. Les points caractéristiques ont été levés au GPS.

Ce sont au total **26 kilomètres** de ligne de démarcation avec le domaine rural qui ont été matérialisés du côté de la Côte d'Ivoire.

La Direction Générale de l'OIPR conduira une mission de terrain au niveau de la Réserve pour la validation officielle des limites du bien et éditer une carte consensuelle du bien avant le terme du premier trimestre 2014.

- ii) *Restaurer l'intégrité des parties défrichées du bien, notamment par la suppression des plantations installées illégalement par la restauration écologique des parties dégradées*

Suite aux recommandations de la dernière mission d'évaluation de l'UNESCO, le gestionnaire a organisé une mission de surveillance et de destruction de plantations jouxtant la Réserve et dont une partie empiète sur les limites corrigées.

Cette mission qui s'est déroulée du **14 au 16 octobre 2013**, soit trois jours, a été effectuée par une équipe de dix (10) personnes dont quatre (4) agents des équipes de gestion, deux agents issus des unités des forces armées nationales et 04 provenant des villages riverains.

Comme résultats, la mission a réussi à détruire une série de plantations situées dans la Réserve et aux abords des limites. Ainsi :

- 1) du côté de la rivière Gouê :

- une parcelle de 0,5 ha situées près de la rivière Gouê (29N 0567872, 0838757) a été entièrement détruite ;
- une longue bande de 500 m de long sur 3 m de large de jeunes plants de cacao, situé à 300 m de la parcelle ci-dessus décrite, a été également détruite (voir photos 1 et 2).



Photo 1 : première parcelle détruite



Photo 2 : la bande de jeune plants de cacao détruite

2) du côté de la rivière Toa :

Cinq (05) plantations ont été détruites dont la plus grande est d'environ deux (02) hectares. Le propriétaire désigné de celle-ci a obtenu une parcelle de substitution dans le milieu rural auprès de la personne qui l'avait indument installée dans la Réserve. Il s'est donc résolu à abandonner la parcelle détruite.

L'intégrité du bien a donc été restaurée par la destruction de certaines plantations illégalement implantées aux abords des limites. Les parcelles non détruites ont été abandonnées par les exploitants agricoles frauduleux.

iii) Renforcer la capacité de gestion de l'Office Guinéen de la Diversité Biologique et des Aires Protégées (OGUIDAP) et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), notamment en les dotant d'un budget de fonctionnement pour le site, en accroissant le nombre du personnel de surveillance, sa capacité, sa présence sur le terrain et les moyens techniques, notamment en matériel roulant et d'ordonnement

En 2013, l'OIPR a procédé au renforcement des capacités de l'ensemble de ses services et particulièrement, de la Direction de Zone Ouest et du Secteur Nimba en matériel roulant, technique et bureautique, acquis dans le cadre du Programme de préservation des forêts financé par le Japon.

Ainsi, le Secteur Nimba a reçu du matériel technique (2 GPS, 2 ordinateurs de bureau et 1 portable, 1 imprimante et autres) et du matériel roulant (01 véhicule 4X4 double cabine et 01 moto Yamaha 125 cc) pour faciliter le déplacement des agents dans la réserve en vue de marquer leur présence sur le terrain.

En 2013, un agent supplémentaire affecté à la surveillance a été mis à la disposition du secteur Nimba. Par ailleurs, il est prévu en 2014, le recrutement et la formation d'une Brigade Mobile de surveillance et de lutte anti-braconnage, composée d'une vingtaine d'agents et qui sera basée à Man pour la surveillance des trois (03) parcs et réserve de la zone ouest (Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba, Parc National du Mont Sangbé et Parc National du Mont Péko).

La mise en place de la Brigade Mobile Ouest permettra de renforcer la surveillance de la Réserve.

iv) Créer une zone tampon autour du bien, en collaboration avec les communautés locales, pour permettre une conservation effective de la VUE du bien, en recourant par exemple à la mise en place de forêts communautaires

Dans le cadre du projet des mesures riveraines de STEWARD/AUDER, quatre (04) forêts communautaires d'une superficie moyenne de 15 hectares chacune, ont été créées dans quatre (04) villages riverains de la Réserve (Yéaleu, Gbapleu, Danipleu et Bouan-Houyé).

Les activités suivantes ont été menées en 2013 dans ces forêts :

- la confection et la pose de quarante (40) bornes de délimitation à raison de 10 bornes par forêt ;
Les coordonnées géographiques de ces bornes sont disponibles.
- la réalisation d'une enquête socio-économique par le Secteur dans les quatre villages riverains.

- v) *Renforcer les actions en faveur des communautés riveraines, visant à promouvoir des activités socioéconomiques compatibles avec la préservation de la VUE du bien, de préférence dans les bas fonds plus éloignés de ses limites*

En 2013, avec l'appui du projet AUDER, l'OIPR a mené les activités menées suivantes :

- 1) la poursuite de la mise en place des pépinières au profit des communautés (25 hectares de cacaoyers, 40 hectares de plants de palmiers et 03 hectares de plants de caféiers) ;
 - 2) la sensibilisation sur l'esprit d'épargne en vue de la création des caisses villageoises d'épargne et de crédit (Tontine) ;
 - 3) l'introduction de nouvelles activités telles que l'apiculture (des ruches d'abeilles ont été installées : deux à Gbapleu, deux à Yéaleu (dans la forêt communautaire), une à Danipleu. Les groupements de promoteurs ont reçu une formation sur les techniques de gestion des ruches) ;
 - 4) la prise en compte d'un nouveau village riverain (Kpoleu) dans les activités du projet AUDER matérialisé par la signature d'un protocole d'accord entre le village et AUDER) ;
 - 5) la poursuite des travaux d'aménagement des bas-fonds à vocation rizi-piscicole et de périmètres de maraichers.
- vi) *Mettre en place un système de suivi écologique harmonisé, entre l'OGUIDAP et l'OIPR, dans les deux parties du bien*

Un atelier de réflexion sur un projet transfrontalier des Monts Nimba Guinée et Côte d'Ivoire s'est tenu à Danané (Côte d'Ivoire) du **26 au 27 août 2013** avec un financement du projet MAVIA de l'UICN. Cette initiative vise à étendre le programme PNUD/GEF Biodiversité en fin de phase en Guinée, à la partie ivoirienne.

La mise en place d'un système de suivi écologique harmonisé constitue le résultat 3.1 de ce projet en préparation par les deux états parties avec l'appui de l'UICN : (**Un système harmonisé de suivi écologique est mis en place**) de l'objectif spécifique 3 intitulé « Un système harmonisé de suivi écologique et de recherche ainsi qu'un mécanisme de valorisation des plantes médicinales sont mis en place ».

- vii) *Finaliser et mettre en œuvre les plans de gestion des parties du bien situées dans l'un et l'autre pays et élaborer un plan directeur établissant une vision générale de la gestion du bien dans son ensemble, qui servira aux bailleurs locaux, publics et privés, y compris les compagnies minières, le plan d'action pour la conservation du bien et un développement socio-économique durable de sa périphérie, et qui renforcera la visibilité du bien et de sa VUE*

Au cours de la 5^{ème} réunion tri nationale de gestion transfrontalière du bien qui s'est déroulée du **03 au 05 décembre 2013** à Sanniquellie (Libéria), il a été recommandé de mettre en place un comité restreint conduit par l'ONG Fauna and Flora International (FFI) pour :

- harmoniser un canevas type de plan d'aménagement et de gestion en vue de l'élaboration, par chaque Etat partie, d'un plan de gestion du bien ;
- finaliser la vision générale de gestion du bien ;
- effectuer des études et des projets de recherches scientifiques en vue de renforcer la visibilité du bien et de sa VUE.

- viii) *Organiser des opérations communes de surveillance, entre l'OGUIDAP et l'OIPR, sur tout le territoire du bien*

Des séances de travail ont eu lieu à partir d'août 2013 entre les représentants de l'OIPR et de l'OGUIPAR d'une part, et le coordonnateur du programme Biodiversité PNUD/GEF en cours en Guinée d'autre part, en vue de l'organisation des opérations de surveillance commune.

Malheureusement en fin de compte, il s'est avéré que le programme biodiversité n'a pas prévu le financement de ce type d'activités dans sa conception actuelle.

Aussi, vu les besoins de financement de la surveillance du bien, l'OIPR a élaboré et a soumis au Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, un projet de protection de la biodiversité du Mont Nimba d'un montant de **29 800 \$US** (environ **13 700 000 FCFA**). Ce projet prévoit des opérations communes de surveillance du bien, entre l'OGUIPAR et l'OIPR.

ix) Mettre en place un mécanisme de financement pérenne d'actions de conservation du bien et de développement socio-économique durable de sa périphérie

L'une des recommandations fortes de la 5^{ème} réunion tri nationale de gestion transfrontalière du bien qui s'est déroulée du **03 au 05 décembre 2013** à Sanniquellie (Libéria), est de créer, à l'image de la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, une Fondation qui capterait les fonds nécessaires pour une gestion durable du bien.

Des études de faisabilité pour la mise en place de cette fondation devraient être menées bientôt dans le cadre du programme STEWARD piloté par FFI.

b) Progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril

Avec la normalisation de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire, l'OIPR, avec l'appui des différents partenaires et acteurs, a pu asseoir son autorité et effectuer des activités de surveillance et même d'aménagement sur le terrain.

Il y a eu également la signature de l'accord cadre portant sur la conservation trinationale et durable des Monts Nimba par les trois (03) Etats parties le **08 décembre 2012**.

Pour cette année 2014, l'élaboration des outils de gestion comme le plan d'aménagement et le plan d'affaires, la mise en place de la Brigade Mobile Ouest devront permettre de réaliser des progrès substantiels vers le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril.

c) Succès ou difficultés rencontrés pour la mise en œuvre des mesures correctives

i) Succès

Les succès réalisés en 2013 pour la mise en œuvre des mesures correctives sont notamment :

- la restauration de l'intégrité du bien ;
- l'acquisition de matériel roulant (une bâchée double cabine 4X4 et une moto Yamaha 125 CC) et de matériel technique comme le GPS pour le secteur Nimba ;
- la réalisation d'activités de gestion (sensibilisation, ouverture limite, surveillance, etc.) ;
- la tenue des ateliers tripartites sur la gestion transfrontalière du bien.

ii) Difficultés

Les difficultés sont de trois (3) ordres:

- Les difficultés d'ordre logistique que rencontre l'OIPR dans l'exercice de ses missions : le budget alloué à la conservation a été fortement réduit depuis le déclenchement de la crise ;
- L'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers de la Direction de Zone Ouest chargée de la gestion de la réserve ;
- Les difficultés de mobilisations de ressources financières pour la réhabilitation, la surveillance et l'aménagement de la réserve : cette situation est liée à la situation de crise qui a occasionné le retrait de tous les partenaires au développement. Les différents programmes de reconstruction en cours ne ciblent pas la conservation comme une priorité.

d) Calendrier proposé pour la mise en œuvre des mesures correctives

Au regard de ce qui précède, il est difficile de respecter un calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives sus-indiquées. Toutefois, dans le cadre des ateliers trinationaux, l'Etat de Côte d'Ivoire se mettra en accord avec les autres partenaires pour :

- la poursuite de la concertation avec la Guinée et le Libéria ;
- l'élaboration et la validation du plan de gestion conjoint ;
- l'élaboration des outils de gestion et le renforcement de la surveillance.

2. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par l'Etat

Aucun autre problème de conservation n'est à ce jour identifié par l'Etat de Côte d'Ivoire

3. Description des restaurations ou de nouvelles constructions à l'intérieur de la zone protégée qui pourraient être entreprises

Néant